

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Décider c'est selon un scénario désormais classique<sup>1</sup> se renseigner, concevoir, choisir et agir. Tout au long de cet ouvrage des données – physiques, biologiques, économiques, sociales, réglementaires –, des expertises, des analyses d'enjeux et de conflits, ont tenté d'éclairer la mise en œuvre de l'action collective en matière d'environnement. Celle-ci est loin d'être évidente comme en témoigne cette nouvelle maxime amère, mille fois entendue sous d'innombrables variantes : « En matière d'environnement, la politique a démissionné, l'économie dicte sa loi, et les juristes décident ». Les collectivités locales adoptent des plans qu'elles oublient dans les mois suivant en invoquant des impératifs économiques. Les habitants, plus soucieux de leur intérêt personnel à court terme que de l'intérêt général ont le regard braqué sur l'horizon de leur quotidien. Les conflits pullulent et les juristes sont constamment sollicités pour des recours et des procédures d'oppositions. Cet adage, qui contient une part de vérité, laisse surtout penser que les environnementalistes, les aménageurs et les urbanistes ne sont pour rien dans les difficultés rencontrées. Or, il convient de rappeler qu'une vision réellement environnementale de l'aménagement consiste à traduire dans l'espace les objectifs et les besoins des populations qui les habitent. Cela suppose de tenir compte des transformations de nos sociétés, ce qui est encore trop rarement le cas.

D'une part, on peut constater le développement d'une concurrence territoriale entre régions, départements, villes, etc. Ce phénomène est à l'origine de nouvelles modalités d'appropriation et d'occupation des sols, ainsi que d'une atténuation des barrières entre secteur public et secteur privé. Il est donc urgent de cesser d'opposer priorités environnementales et économiques en une sorte de « poker menteur ». Disons-le clairement : aucune politique de l'environnement ne peut être efficace, quelle que soit son échelle, si elle ne bénéficie du soutien et de la participation des agents économiques (entrepreneurs, banquiers, promoteurs, investisseurs, etc.), et si les habitants et les politiques locaux ne « jouent pas le jeu ». Il a d'ailleurs été possible de constater au fil des pages qu'un plan approuvé n'est pas forcément un plan appliqué. Cela suppose de tenir compte des intérêts de chacun, en respectant la

1. Simon H.A., *Administrative behavior: a study of decision-making processes in administrative organizations* (4th édition), Free Press, 1997.

recherche de rentabilité à court terme des acteurs économiques et des élus, et la quête d'une meilleure qualité de vie et de confort quotidien des populations. Ces impératifs ne sont d'ailleurs pas incompatibles avec les préoccupations environnementales, qui ne sont ni une ascèse, ni une religion.

D'autre part, de nouvelles préoccupations de nature qualitative sont en train de modifier le comportement de la population dans son appropriation de l'espace : qualité de vie, identité individuelle, critères éthiques. Cela entraîne un double mouvement de repli sur soi et d'ouverture inquiète au monde. Il appartient donc à l'aménageur d'intégrer les conflits inhérents à cette situation dans sa manière de prendre en compte les contraintes environnementales. Pour chaque projet, il s'agit de souligner les enjeux auprès des habitants concernés et de favoriser leur appropriation. Sinon, comme c'est trop souvent le cas, il y a fort à parier que la société locale organisera son territoire en confinant l'environnement à un rôle réglementaire de zonage, de seuils et de prescriptions, que chacun n'aura de cesse de contourner ou de détourner.

Dès lors, il n'y a ni solution miracle en matière d'environnement, ni vérité absolue dans les approches permettant de choisir telle ou telle politique. Pour une même situation, les choix peuvent varier du tout au tout selon la place respective que l'on accorde à la durabilité, à l'économie, aux relations sociales, à la préservation des ressources, à la qualité de vie. Dans une telle perspective, concevoir revient à définir les possibilités acceptables à l'intérieur d'un système de contraintes. Évidemment, dans ce choix, l'aménageur n'est pas neutre : il véhicule ses valeurs et ses priorités. Cela suppose de faire la part des critiques récurrentes des populations quant à l'opacité des processus de décision en matière d'environnement (incompréhension, contestation de la bonne foi des acteurs et de la validité des expertises, etc.) tout en étant à leur écoute. Entre la sentence de l'expert et le diktat de la rue, il y a place pour le débat public sinon pour la participation de chacun. L'appropriation des décisions par les habitants est la condition première de la réussite de tout projet : cela signifie une territorialisation de pratiques environnementales.

Tout territoire est à la fois un système biologique et physique (sol, climat, flore et faune, produit des activités humaines), un système économique (ressources, productions, services, etc.) et un système culturel constitué par les habitants et leur mode de vie (connaissances savantes, paysages, lieux investis par la mémoire collective). Ces trois réalités interdépendantes sont en dialogue permanent. Le rôle de l'aménageur et de l'urbaniste ne serait-il pas de concrétiser ce dialogue dans l'organisation de l'espace ?

Les termes présents dans ce glossaire sont indiqués par un astérisque\* lors de leur première occurrence dans le texte.

### **AFP**

Association foncière pastorale qui réunit des propriétaires fonciers afin de gérer collectivement un périmètre à l'abandon ou en voie d'abandon. Les propriétaires du périmètre concerné s'associent tout en restant individuellement propriétaire de leurs biens fonciers. Sa création n'empêche à aucun moment un propriétaire de vendre ou d'acheter des terrains du périmètre.

### **Agenda 2000**

Il s'agit d'un programme européen qui vise à renforcer les politiques communautaires et à doter l'Union d'un nouveau cadre financier pour la période 2000-2006, en tenant compte de la perspective de l'élargissement. Il a été concrétisé par une vingtaine de textes législatifs touchant les domaines prioritaires suivants : les réformes agricoles, l'amélioration de l'efficacité des Fonds structurels et du Fonds de cohésion\*, et le renforcement de la stratégie de pré-adhésion des pays candidats par la création de leviers financiers dont certains – tel l'ISPA – concernent la protection de l'environnement.

### **Agglomération**

Une agglomération est un espace où les constructions sont rapprochées de moins de 200 mètres. Cette réalité est devenue aujourd'hui un terme légal. La LOADDT, la SRU et la loi sur l'intercommunalité définissent les processus de contractualisation dans les agglomérations.

### **ASF**

Une Association syndicale forcée est une collectivité de propriétaires constitué en vue d'exécuter et d'entretenir des équipements d'intérêt collectif. Elle est régie par la loi du 21 juin 1865 et ne doit pas être confondue avec un syndicat de copropriétaires. Constituée par arrêté préfectoral avec l'assentiment d'une majorité des propriétaires de terrains qu'elle regroupe, elle est l'émanation d'une intervention administrative et possède le statut d'établissement public. Le préfet y exerce un pouvoir de contrôle et de surveillance.

### **Commensal**

Animal vivant au voisinage d'un autre – ici l'être humain – de façon plus ou moins constante et étroite, et profitant généralement d'une partie des ressources de ce dernier (nourriture, habitat, etc.) sans que s'établisse entre eux des rapports organiques.

### **Commission européenne**

Elle siège à Bruxelles, est composée de 20 membres (les commissaires) désignés par les gouvernements. Elle met en œuvre des textes, exécute le budget, gère les crédits, veille à l'application du droit communautaire. Rien ne se crée sans elle : elle propose réglementations et politiques au Conseil et au Parlement.

### **CPER**

Le Contrat de plan État-Région est une convention portant sur une période de 7 ans – actuellement 2000-2006 – et prévoyant la réalisation de projets financés en commun par l'État et le conseil régional concerné.

### **Cyanuration**

Procédé d'extraction de l'or par une solution de cyanures, les autres métaux associés étant récupérés sur du charbon actif. Procédé utilisé à Salsigne.

### **Écogenèse**

L'action aménagiste investit la réalité matérielle d'un ensemble de connaissances et de pratiques. Les éléments du milieu, physique et humain, sont recomposés, recombinaison pour former des territoires. Dans cette acception, le territoire est une construction sociale et historique élaborée à partir d'une réalité matérielle. Il est donc un système de relation fondée sur des signes, des symboles et des représentations : « *c'est le point de vue qui fait la chose* » [Saussure]. On appelle écogenèse le processus par lequel des groupes humains produisent du territoire en donnant du sens à leur environnement. L'écogenèse pose ainsi la question du dialogue l'homme et le réel : manière de relier les trois « mondes » mis en évidence par Popper et Eccles : le monde matériel tangible, le monde subjectif des émotions et le monde rationnel formalisé.

### **Écosystème**

Un écosystème est un groupe de communautés biologiques (formant une biocoenose) en relation entre elles et dépendantes d'un milieu phy-

sique (le biotope). L'écosystème est une unité fonctionnelle de base en écologie qui évolue en permanence au travers de flux d'énergie, d'information et de matière.

### **Embâcles**

Obstacles dus à l'accumulation d'objets – troncs, pierres, véhicules, etc. – charriés par les cours d'eau.

### **EPCI**

Terme générique des Établissements publics de coopération intercommunale. L'appartenance d'une même commune à plusieurs EPCI – syndicat scolaire, syndicat des eaux, SIVU déchetterie, syndicat de collecte des ordures ménagères – est assez fréquente. Cette situation est appelée à changer avec la loi de 1999 sur l'intercommunalité.

### **Équivalent-Habitant**

Estimation de la pollution quotidienne que génère un individu. Censé utiliser 2 à 300 l d'eau par jour, il rejetterait dans ce même laps de temps, 57 g de matières oxydables, 90 g de matières en suspension – MES –, 15 g de matières azotées – MA –, 4 g de matières phosphorées – MP – et une concentration de germes de 1 à 10 md pour 100 ml.

### **ESB**

Encéphalopathie spongiforme bovine. Maladie qui se transmet au bovin par le prion, vecteur proche des virus. On soupçonne une variante de la maladie humaine de Creutzfeldt-Jacob – ne touchant pas uniquement des personnes âgées ou prédisposées génétiquement – d'être due au même vecteur que l'ESB : la contamination se ferait par l'ingestion d'animaux malades. On considère, par ailleurs, que la transmission initiale de l'ESB se fait, chez les bovins, soit de la mère au veau, soit par les compléments alimentaires carnés : farines animales composées en partie de carcasses d'équarissage de moutons. Le prion de l'ESB serait le même vecteur que celui d'une maladie des ovins – la tremblante du mouton – qui ne serait pas détruit dans les farines.

### **Établissement public autonome**

Organisme entièrement ou partiellement soumis aux règles du droit public, chargé d'assurer un service de nature administrative, sociale, industrielle ou commerciale. Il est doté de personnalité juridique et gère son propre budget.

### **Eutrophisation**

Processus naturel évolutif des fonds de lacs thermiquement stratifiés où – faute d'une réoxygénation des eaux – les bactéries anaérobies se substituent aux aérobies dans la dégradation de la matière organique. Le phénomène peut être aussi produit par l'action de l'homme : l'apport massif de nitrates et de phosphates dans les cours d'eaux augmente la biomasse – notamment d'algues de surface – consommant l'oxygène de l'eau et formant un écran aux rayons lumineux, ce qui empêche la photosynthèse en profondeur. Le milieu devient anoxyque et la diversité biologique chute fortement, parfois jusqu'à la disparition de toute vie : dystrophie.

### **Fonds structurels**

Ils s'inscrivent – avec les Fonds de cohésion – dans la politique structurelle de l'Union qui vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement entre régions et entre États membres. L'Union européenne dispose de quatre instruments financiers : le Fonds social européen – FSE – dont la création était prévue par le traité de Rome, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole – FEOGA – créé en 1962, le Fonds européen de développement régional – FEDER – créé en 1975, et l'Instrument financier d'orientation de la pêche – IFOP – créé en 1993. Afin d'améliorer l'efficacité des interventions communautaires au cours de la période 2000-2006 l'Agenda 2000 a proposé une réforme de la politique structurelle. Les initiatives communautaires ont été réduites à quatre : INTERREG (dont l'objectif est de stimuler la coopération transfrontalière et interrégionale), LEADER (dédié au développement rural au travers d'initiatives de groupes d'action locale), EQUAL (lutte contre les discriminations et inégalités de toute nature dans l'accès au marché du travail), URBAN (revitalisation économique et sociale des villes et des banlieues en crise).

### **Installation classée**

Une installation classée (art. L 511-1 du Code de l'environnement) pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc. Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation, il existe une nomenclature : liste de substances et d'activités auxquelles sont affectés des seuils (quantité de produits, surface de l'atelier, puissance des machines, nombre d'animaux, etc.). En cas de dépassement de ces seuils, il existe deux régimes : le régime de la déclaration et le régime de l'autorisation.

### **Logique du guichet**

Cas où l'attribution des aides, subventions directes ou indirectes, allègements ou exonérations fiscales et sociales s'effectue sur la base de critères d'éligibilité qu'il suffit de satisfaire pour bénéficier du dispositif, indépendamment de la pertinence de l'action au regard des besoins réels. C'est une politique de l'offre, porteuse d'effets d'aubaine, et que l'on oppose usuellement à la logique de projet.

### **Maître d'ouvrage**

Personne morale pour le compte de laquelle une étude est réalisée et qui, le plus souvent, en assume le coût. Il peut s'agir d'une commune, d'un groupement de communes, d'un acteur privé, etc.

### **Mitage**

Dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, entraînant une détérioration du paysage et des risques de pollution du milieu.

### **OCDE**

Organisation de coopération et de développement économique. Elle se compose de 30 pays membres, et entretient des relations de travail avec plus de 70 autres pays, des ONG. Ses travaux couvrent tout le champ économique et social : gouvernance des secteurs public et privé, création d'instruments économiques et sociaux, travaux sur les économies émergentes, le développement durable, etc. Elle est également renommée pour ses études par pays.

### **Paysage jardiné**

Paysage très marqué par l'homme, présentant un aspect intime et familial, où une mosaïque agricole due à une polyculture très apparente dans le parcellaire s'ajoute aux éléments de bâti et à la topographie des lieux. Il est caractérisé – par rapport à d'autres espaces anthropisés – par une plus forte diversité biologique, une plus grande variété écosystémique, une plus grande richesse visuelle et perceptive, et une meilleure stabilité en réponse à des perturbations (inondations, etc.). Attention, le terme « jardiné » peut aussi définir d'autres objets : on appelle ainsi « forêt jardinée » un espace forestier cultivé au sein duquel on retrouve une structure étagée qui réunit côte à côte des essences différentes et des arbres de tous âges. Il suppose toujours, toutefois, quatre impératifs : ceux d'un espace très anthropisé, volontairement diversifié, dont la diversité est immédiatement visible et dont la variété est gage de durabilité.

### **PDD**

Les Plans de développement durable sont des procédures mises en place entre 1998 et 2000 pour tenter d'élaborer des systèmes de production plus respectueux de l'environnement. En fait cette démarche vise surtout à favoriser un travail d'ingénierie de projet et de diagnostic territorial. Procédure territorialisée, plus de 750 contrats ont été signés, avec des aides financières limitées à des chèques conseils.

### **PDU**

Le Plan de déplacement urbain définit l'organisation des transports, la circulation et le stationnement dans le périmètre des transports urbains. Il doit définir une utilisation rationnelle des voitures, en insérant la circulation des piétons et des transports en commun dans un souci d'améliorer la qualité de l'air. Le PDU n'est pas un document d'urbanisme mais il a une force juridique importante car il est opposable aux documents d'urbanisme. Il ne peut être qu'institué dans les villes de plus de 100 000 habitants.

### **PLU**

Plan local d'urbanisme. Il remplace le POS (Plan d'occupation des sols) en application des modifications au Code de l'urbanisme apportées par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) du 13 décembre 2000.

### **PPR**

Plan de prévention des risques, prévu par la loi Barnier du 2 février 1995. Ce document unique couvre l'ensemble des risques naturels prévisibles : inondations, mouvements de terrain, séismes, feux de forêt, avalanches, tempêtes et cyclones. Le décret du 5 octobre 1995 en précise le contenu et l'élaboration. Le PPR est annexé au PLU et s'impose donc aux documents d'urbanisme, dont les SCOT. Il conditionne la délivrance des permis de construire.

### **Pyrométallurgie**

Procédé de traitement des minéraux où un concentré est aggloméré dans un four qui produit une matte contenant les métaux, des scories et des effluents gazeux contenant des métaux aussi, récupérés par refroidissement des gaz. Les scories étaient mises en dépôt un peu partout dans l'usine comme on le découvre actuellement. Ce procédé était très utilisé dans la mine d'or de Salsigne.

### **Ripisylve**

Végétation comprenant des formations de végétaux ligneux et se développant sur les berges des cours d'eau.

### **Salad-bowl**

Littéralement « saladier ». Image allégorique d'une société multiculturelle dans laquelle chaque minorité vit indépendamment des autres, et où ce sont les communautés qui forment le ciment social. Le concept a été utilisé pour la première fois aux États-Unis par les partisans du multiculturalisme. Ceux-ci considèrent que le melting-pot (le « creuset ») – idée selon laquelle les immigrants renoncent progressivement à une partie de leur culture d'origine pour se fondre dans une culture américaine commune – n'a jamais fonctionné.

### **SAU**

La surface agricole utile représente les terres labourables, les cultures permanentes, les prairies et pâturages (y compris landes et parcours), les jardins familiaux, les sols des bâtiments et cours, les landes et friches non productives. Par ailleurs, la surface agricole utilisée comprend la SAU moins les sols des bâtiments et cours, les landes et les friches non productives.

### **SCOT**

Schéma de cohérence territoriale. Il remplace le schéma directeur en application des modifications au Code de l'urbanisme apportées par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) du 13 décembre 2000.

### **SSC**

Neuf Schémas de services collectifs ont été institués par la LOADDT pour anticiper l'avenir des territoires : culturels, sportifs, enseignement supérieur et recherche, santé, transports, information et communication, énergie, gestion des ressources naturelles et prévention des risques naturels, qualité et accessibilité en matière de loisirs et de tourisme. Les orientations prises par les SSC nationaux se déclinent tout particulièrement au niveau des communes et de leurs groupements, ainsi qu'au niveau régional et interrégional. Les collectivités locales peuvent formuler leurs propres orientations au travers des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire.

### ***Taux de dépollution***

Quantité de matières organiques éliminées rapportée à la pollution brute produite en moyenne, ou produit du taux de collecte par le rendement de l'épuration.

### ***TPU***

La Taxe professionnelle unique des communautés de communes ou d'agglomérations a été instaurée en 1999 dans le cadre de la loi sur l'intercommunalité. Les objectifs sont, bien entendu, de favoriser une forte intégration institutionnelle et fiscale des communautés – relevant à ce titre d'une Dotation globale de fonctionnement bonifiée – et de renforcer l'efficacité de leurs actions économiques. À l'issue de la période d'harmonisation des taux de TPU de 6 ans, toutes les entreprises implantées sur le territoire des communes du groupement deviennent égales devant la taxe professionnelle. Ce qui évite les rivalités entre communes.

### ***Utilitarisme***

Doctrine faisant de la recherche de l'utilité personnelle le critère de l'action morale. Ici, la recherche du bonheur individuel n'est pas contradictoire avec le souci du bonheur collectif, car les deux sont inséparables, c'est l'expérience qui enseigne ce qui est utile, donc bon [Bentham J. et Stuart Mill J.].

### ***WWF***

Le World Wildlife Fund est une organisation internationale indépendante, présente dans plus de 90 pays, et dédiée à la préservation de la nature et de la diversité biologique.